



Bienvenue au service d'informations pour les investisseurs étrangers !

Vous trouverez dans ces pages des informations élémentaires au sujet de la fiscalité allemande, ainsi que des liens intéressants qui vous permettront de mieux connaître l'Allemagne du point de vue économique. L'offre sera élargie au fur et à mesure et en fonction de vos besoins.

En collaboration avec les autres autorités fiscales allemandes, nous sommes à votre disposition en matière de droit fiscal allemand. Veuillez envoyer vos questions par courriel aux adresses électroniques se rapportant aux différents domaines. Consultez également nos [fiches d'informations](#).

Le service d'informations ainsi que les réponses que vous obtiendrez sont sans engagement du point de vue fiscal et ne remplacent en aucun cas le conseil d'un avocat ou d'un conseiller fiscal.

Si vous nécessitez d'une information à caractère obligatoire sur les conditions fiscales d'un investissement prévu en Allemagne, veuillez consulter les informations contenues dans la rubrique [procédures](#).

Voici quelques-uns des contenus que nous vous proposons :

[Actualités](#)
[Fiches d'informations](#)
[Fiscalité comparée](#)

[Taxation des personnes](#)
[Taxation des collectivités](#)
[Questions de procédure](#)

Les informations fiscales concernant ces contenus et d'autres sont à votre disposition en langue anglaise et allemande. La barre de menu avec la liste des sujets se trouve à gauche sur votre écran.